

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états
Exercice clos le 31 janvier 2024

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Table des matières

Exercice clos le 31 janvier 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences

État de la situation financier	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 14
Tableau des frais généraux et administratifs	15



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 janvier 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 30 mai 2024

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de la situation financière

Au 31 janvier 2024, avec informations comparatives de 2023

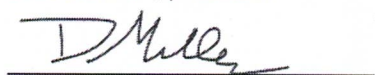
	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 189 938 \$	1 866 490 \$
Débiteurs (note 5)	250 828	250 428
Charges payées d'avance	77 181	56 375
	<u>2 517 947</u>	<u>2 173 293</u>
Placements (note 2)	795 931	647 792
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	115 169	92 059
	<u>3 429 047 \$</u>	<u>2 913 144 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	571 990 \$	563 363 \$
Produits reportés	163 007	103 004
	<u>734 997</u>	<u>666 367</u>
Passif reporté au titre des régimes de retraite (note 6)	230 983	165 128
	<u>965 980</u>	<u>831 495</u>
Actif net (note 7)		
Grevé d'affectations internes	2 000 000	2 000 000
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	115 169	92 059
Non affecté (insuffisance)	347 898	(10 410)
	<u>2 463 067</u>	<u>2 081 649</u>
Engagements (note 9)		
	<u>3 429 047 \$</u>	<u>2 913 144 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Dale Connell, président



Doug Miller, directeur général

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Exercice clos le 31 janvier 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits		
Droits de superficie	1 751 148 \$	1 793 485 \$
Droits de service à la clientèle	615 941	703 772
Droits d'adhésion	584 910	591 825
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales	564 263	591 746
Droits des parcelles	208 060	185 840
Cotisation pour les inspections de l'ACIA	85 411	83 575
Produits financiers et divers	160 642	66 915
Aides et subventions publiques	–	32 075
	3 970 375	4 049 233
Charges		
Frais généraux et administratifs (tableau)	2 903 732	2 636 709
Inspections de l'ACIA	87 534	83 536
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales payés	564 263	591 746
Dépenses nettes du programme Agri-assurance d'AAC (note 8)	(21 871)	77 498
	3 533 658	3 389 489
Excédant des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	436 717	659 744
Autres charges		
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	(4 637)
Excédant des produits sur les charges	436 717 \$	655 107 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 janvier 2024, avec informations comparatives pour 2023

	Grevé d'affectations internes	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2024	2023
Solde au début de l'exercice	2 000 000 \$	92 059 \$	(10 410)\$	2 081 649 \$	1 836 178 \$
Excédant (insuffisance) des produits sur les charges	–	–	436 717	436 717	655 107
Réévaluations relatives au passif des régimes de retraite	–	–	(55 299)	(55 299)	(409 636)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	66 757	(66 757)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(43 647)	43 647	–	–
Solde à la fin de l'exercice	2 000 000 \$	115 169 \$	347 898 \$	2 463 067 \$	2 081 649

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédant des produits sur les charges	436 717 \$	655 107 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	43 647	43 567
Diminution (augmentation) des gains non réalisés cumulés	(3 183)	30 135
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	4 637
Augmentation du passif reporté au titre des régimes de retraite	65 855	399 182
Réévaluations relatives au passif des régimes de retraite	(55 299)	(409 636)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié au fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(400)	(159 933)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(20 806)	4 925
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	8 627	(97 018)
Augmentation (diminution) des produits reportés	60 003	(9 429)
	535 161	461 537
Activités de financement		
Retraits nets des (ajouts nets aux) placements	(144 956)	74 003
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(66 757)	(44 215)
<hr/>		
Augmentation de la trésorerie	323 448	491 325
Trésorerie au début de l'exercice	1 866 490	1 375 165
<hr/>		
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 189 938 \$	1 866 490 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 janvier 2024

L'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 3 100 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des droits et des cotisations sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les produits financiers et divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les apports affectés à des fins particulières sont reportés et comptabilisés dans la période où les charges connexes sont engagées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation et pour l'indexation des autres coûts et pour l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

2. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

	Juste valeur 2024	Coût 2024	Juste valeur 2023	Coût 2023
Comptes d'épargne à intérêt élevé	442 497 \$	442 497 \$	317 976 \$	317 976 \$
Actions	345 888	239 416	325 173	219 867
Fonds communs de placement	5 340	4 091	4 643	3 205
Intérêt couru	2 206	2 206	–	–
Total des placements	795 931 \$	688 210 \$	647 792 \$	541 048 \$

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	248 999 \$	176 359 \$	72 640 \$	29 290 \$
Mobilier	56 583	29 414	27 169	32 827
Améliorations locatives	16 441	10 080	6 361	9 884
	322 023	215 853	106 170	72 001
Immobilisations incorporelles	785 054	776 055	8 999	20 058
	1 107 077 \$	991 908 \$	115 169 \$	92 059 \$

Au 31 janvier 2023, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 040 320 \$ et à 948 261 \$. Au cours de l'exercice, l'Association a cédé des actifs dont le coût était de néant \$ (67 102 \$ en 2023) et l'amortissement cumulé était de néant \$ (62 465 \$ en 2023).

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association devait une somme de 621 \$ (néant \$ en 2023) au titre des remises gouvernementales et n'avait aucune somme à payer (néant \$ en 2023) au titre des cotisations sociales.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

5. Débiteurs

	2024	2023
Comptes clients	239 598 \$	227 072 \$
Taxes à la consommation à recevoir	14 816	2 007
Apports à recevoir pour projets (note 8)	–	25 486
	254 414	254 565
Provision pour créances douteuses	(3 586)	(4 137)
	250 828 \$	250 428 \$

6. Passif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et qui couvrent la plupart des employés de l'Association. Les cotisations de l'employeur au régime à cotisations déterminées se sont élevées à 64 202 \$ et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux.

La dernière évaluation actuarielle effectuée à des fins de capitalisation du régime à prestations déterminées a eu lieu en date du 1^{er} août 2023. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 1^{er} août 2026, ou plus tôt, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 1^{er} août 2023 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 1 128 585 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 306 526 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 1^{er} août 2023.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

6. Passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2024	2023
Juste valeur de l'actif des régimes	5 054 355 \$	2 017 134 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(5 285 338)	(5 182 262)
Passif reporté au titre des régimes de retraite	(230 983) \$	(3 165 128) \$

a) Actif des régimes

	2024	2023
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	5 017 134 \$	5 430 880 \$
Rendement réel de l'actif	312 948	(163 984)
Cotisations de l'employeur	54 917	53 314
Cotisations des employés	17 002	16 507
Prestations versées	(347 646)	(319 586)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	5 054 355 \$	5 017 131 \$

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 65 473 \$ (42 863 \$ en 2023) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

7. Actif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

b) Obligation au titre des prestations constituées

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 182 262 \$	5 196 826 \$
Augmentation de l'obligation	73 806	71 658
Prestations versées	(347 646)	(319 586)
Intérêts	272 069	272 833
Perte (gain) actuarielle	104 847	(39 469)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 285 338 \$	5 182 262 \$

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents	2 %	6 %
Titres à revenu fixe	38 %	35 %
Actions canadiennes	32 %	30 %
Actions étrangères	28 %	29 %

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2024	2023
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,75 %	5,25 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,25 %	5,25 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

7. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration de l'Association, comme suit :

Catégorie de réserve	Objet	Montant
Fonds de transition	L'Association a besoin de fonds pour entreprendre ces prochaines années des initiatives et des projets spéciaux qui s'inscrivent dans sa stratégie.	500 000 \$
Fonds pour éventualités	L'Association maintient un fonds pour éventualités afin d'atténuer financièrement le risque qu'un événement défavorable imprévu et important ou qu'un changement important n'affecte ses activités.	1 500 000 \$

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital, mais le conseil d'administration pourrait créer de nouveaux fonds de réserve ou supprimer les fonds existants, selon les besoins.

8. Programme Agri-assurance d'AAC

En 2022, l'Association a été autorisée à recevoir des fonds du programme Agri-assurance d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le programme est censé prendre fin le 31 mars 2023. Le montant maximal du financement approuvé est de 181 372 \$, ce qui correspond à 75 % des dépenses prévues au budget.

Au 31 janvier 2024, les coûts de l'Association relatifs au programme totalisaient 219 764 \$, tandis que les fonds obtenus d'AAC à ce titre s'élevaient à 164 046 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, l'Association a enregistré des produits de 138 560 \$ (25 486 \$ en 2023) et des charges de 116 689 \$ (102 984 \$ en 2023) relativement à ce programme.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

9. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux aux termes d'un contrat de location-exploitation échéant le 30 avril 2026 et du matériel aux termes de contrats de location-exploitation échéant en juin et en octobre 2024. Les paiements annuels minimaux pour chacun des trois prochains exercices se répartissent comme suit :

2025	63 034 \$
2026	58 664
2027	14 666
	<hr/>
	136 364 \$

10. Risques financiers et concentration du risque

L'Association s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et comprend :

i) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 40 061 \$ (38 548 \$ en 2023). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt à hauteur du solde du compte d'épargne à intérêt élevé, comme l'indique la note 2.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2024

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

a) Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association encourt un autre risque de prix du fait de son portefeuille d'actions, comme l'indique la note 2.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. L'Association a mis en place un processus de planification des flux de trésorerie afin d'avoir assez de ressources pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus. Les sources de liquidités comprennent la trésorerie, les débiteurs, le revenu de placement et la vente et l'échéance de placements à long terme. Le risque de liquidité de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 5. Le risque de crédit de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

11. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2023 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 janvier 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	43 647 \$	43 567 \$
Assemblée générale annuelle (valeur nette – voir la note ci-dessous)	10 196	(9 882)
Créances douteuses (recouvrement)	(548)	2 611
Services contractuels	127 961	88 384
Traitement des données	152 482	135 624
Avantages sociaux	283 289	245 919
Honoraires	92 804	100 137
Assurances	43 362	49 271
Internet et service du site Web	4 905	5 847
Droits d'adhésion	33 156	25 162
Fournitures de bureau et papeterie	3 317	3 538
Postes	5 837	5 135
Présentations et commandites (recouvrement)	(1 046)	1 000
Imprimerie	17 743	4 239
Honoraires professionnels	106 510	77 192
Publicité	73 656	54 708
Loyer	61 631	56 129
Location de matériel	10 621	10 827
Salaires	1 474 303	1 441 182
Projets spéciaux	40 915	9 555
Communication d'information aux parties prenantes	16 762	17 325
Abonnements	627	353
Développement technique et développement des données	123 167	98 405
Téléphone	7 796	7 705
Frais de déplacement des administrateurs	93 837	101 060
Déplacements du personnel	76 802	61 716
	2 903 732 \$	2 636 709 \$

Note :

Les dépenses liées à l'assemblée générale annuelle sont indiquées en valeur nette. Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des charges de 125 592 \$ (6 118 \$ en 2023) et comptabilisé un produit de 115 396 \$ (16 000 \$ en 2023) relativement à l'assemblée générale annuelle.